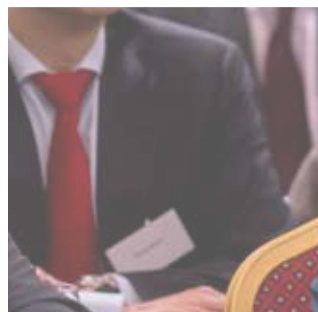




10 décembre

2014



**JOURNÉE
EUROPÉENNE
DES AVOCATS**



ccbe.eu/jouneedesavocats



SOMMAIRE

I. Avant-propos.....	3
II. Journée européenne des avocats	6
III. Points de discussion: la surveillance de masse.....	9
IV. La coordination de votre événement de la journée européenne des avocats	14
V. Proposition d'activités et de programme	17
VI. La promotion de votre événement	20
VII. Liste de tâches à accomplir après la journée européenne des avocats.....	22

CONTACT:

Conseil des barreaux européens
Rue Joseph II, 40/8
1000 Bruxelles (Belgique)
T +32 (0)2 234 65 10
F +32 (0)2 234 65 11

ccbe@ccbe.eu
www.ccbe.eu

Suivez-nous sur   

AVANT-PROPOS

1. Aldo Bulgarelli, président du CCBE
2. Dr. Péter Homoki, président du comité Droit des technologies de l'information



Aldo Bulgarelli
Président du CCBE 2014

En 2014, la Journée européenne des avocats célèbre, à travers les activités des barreaux au niveau européen, national et local, les valeurs communes des avocats et leur rôle dans la société civile pour la promotion de l'état de droit. Lorsque le CCBE a prévu cette première Journée européenne des avocats, nous étions conscients des nombreux problèmes que rencontrent à l'heure actuelle les citoyens européens. Il nous semble toutefois que, de tous les droits de l'homme essentiels qui sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme, le droit à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel est celui qui se voit en général le plus menacé par la surveillance gouvernementale de masse à la suite des révélations de l'année dernière. Lorsque des droits sont violés, la confiance des citoyens dans l'administration de la justice et l'état de droit s'érode. En tant qu'avocats, notre rôle dans la société est de garantir et de défendre l'état de droit pour les justiciables. La confidentialité des communications entre l'avocat et son client et la protection des données des clients sont essentielles à ce rôle. Sans confiance ni secret professionnel, l'accès à la justice et l'état de droit ne peuvent être garantis.

Ce manuel est destiné à vous aider dans vos préparatifs pour la première Journée européenne des avocats. Vous trouverez davantage de matériel sur notre site www.ccbe.eu/journeedesavocats, notamment une rubrique contenant des informations sur les activités à travers l'Europe.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des commentaires. Nous suivrons vos événements et ferons de la journée des avocats européens de 2014 une célébration mémorable !

Aldo Bulgarelli
Président du CCBE 2014



Dr. Péter Homoki
Président du comité Droit des
technologies de l'information

Un niveau de protection minimal harmonisé à travers toute l'Europe est nécessaire en matière de secret professionnel pour la surveillance de masse gouvernementale et la profession d'avocat. Cette protection doit s'appliquer, que la communication entre le client et l'avocat soit écrite sur papier, sous forme électronique ou qu'elle soit en transit ou encore stockée quelque part. Que les données soient conservées au cabinet d'un avocat, auprès d'un fournisseur de services de télécommunications ou d'un fournisseur de services informatiques tel qu'un fournisseur de services d'informatique en nuage, l'ensemble de ces données, qu'il s'agisse des données relatives au trafic, des métadonnées ou du contenu, doit bénéficier du même niveau de sécurité. Sans garantie de ce niveau minimum de protection, la confiance du public dans les procédures judiciaires et l'état de droit s'érodera.

Dr. Péter Homoki
Président du comité
Droit des technologies de l'information

JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

1. Objet
2. Date
3. Contexte
4. Participants
5. Thème
6. Activités
7. Journée internationale des droits de l'homme
8. Ressources
9. Contact





Objet

Instaurer une journée nationale à travers l'Europe pour célébrer l'État de droit et le rôle intrinsèque de la profession d'avocat dans sa défense, en particulier le secret professionnel et la protection des données des clients, ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire.

Date

La première **Journée européenne des avocats** aura lieu le **10 décembre 2014**, en marge de la **Journée internationale des droits de l'homme** (voir ci-dessous).

Contexte

En 2014, le CCBE a lancé l'idée de coordonner un événement européen annuel qui encourage ses barreaux membres et les barreaux à organiser des activités nationales et locales autour d'un thème central dans le but de promouvoir l'État de droit et le rôle de l'avocat dans la défense de ses principes juridiques pour les citoyens.

Participants

Il est prévu que les programmes et les activités de la Journée européenne des avocats soient organisés par les barreaux nationaux et locaux, ou par des personnes travaillant avec les barreaux locaux ou nationaux (membres du barreau, tribunaux, facultés de droit et leurs étudiants, groupes de jeunesse et organisations communautaires) qui souhaitent informer le public du rôle capital de l'État de droit et du processus judiciaire dans la protection des droits des citoyens.

Thème

Il est proposé de choisir un thème annuel pour illustrer la manière dont un aspect spécifique du droit affecte les citoyens et leurs droits. Le thème de cette année, la surveillance gouvernementale de masse, concerne la révélation de l'exploration de la correspondance par courriels, des appels téléphoniques, des logiciels de messagerie instantanée, des données conservées en nuage et d'autres moyens de communication électroniques interceptés par divers gouvernements à travers le monde. Ce phénomène a des répercussions particulières sur la relation entre l'avocat et son client, dont la confiance et la confidentialité sont le fondement. Depuis ces révélations récentes, il n'est plus possible de garantir ces éléments essentiels à l'accès à la justice, à l'égalité des armes et à l'État de droit.

Activités

Tous les barreaux membres sont priés d'encourager leurs membres à organiser des événements, à publier du matériel pédagogique ou à organiser d'autres programmes qui favorisent la sensibilisation des citoyens au thème de la Journée européenne des avocats.

Journée internationale des droits de l'homme

En 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a déclaré que le 10 décembre serait la « Journée des droits de l'homme » pour attirer l'attention sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) comme l'idéal commun que doivent chercher à atteindre tous les peuples et nations. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'adoption et la proclamation de la DUDH par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948 a marqué la première déclaration mondiale des droits de l'homme.



Ressources

L'affiche de l'événement, les communiqués de presse, les positions du CCBE et d'autres ressources en ligne à ce sujet seront disponibles sur le site du CCBE : www.ccbe.eu/journeesdesavocats.

Contact

Dawn Turek, charge de communication du CCBE, répondra à vos questions et commentaires sur la Journée européenne des avocats. Vous pouvez la joindre à l'adresse turek@ccbe.eu.

POINTS DE DISCUSSION: LA SURVEILLANCE DE MASSE

1. Proposition de points à aborder
2. Ressources du CCBE
3. Autres ressources





La fuite d'informations sur les programmes de surveillance gouvernementale de l'année dernière a montré que les droits relatifs à la protection des données sont souvent protégés en théorie plutôt qu'en pratique. Ces révélations dans la presse de la part de lanceurs d'alerte et de journalistes, ainsi que la preuve d'expert donnée au cours des [audiences](#) de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, les aveux des autorités et l'absence de déni vis-à-vis de certaines allégations ont abouti à des preuves irréfutables de l'existence de systèmes complexes de grande ampleur et technologiquement très sophistiqués conçus par les services de renseignement des États-Unis et de certains États membres afin de recueillir, conserver et analyser les données des communications de citoyens du monde entier, données qui ont été recueillies, conservées et exploitées à une échelle sans précédent et d'une manière aveugle et apparemment insoupçonnée. Bien que les technologies utilisées pour les données puissent apporter de nombreux avantages, elles créent également un certain nombre de problèmes particuliers qu'il est nécessaire de résoudre, notamment en ce qui concerne la légalité de l'ingérence dans les droits fondamentaux.

Une telle ingérence devient particulièrement dangereuse lorsque les données et les communications accessibles par les gouvernements sont celles qui bénéficient d'une protection spéciale en vertu de la législation. C'est de toute évidence le cas des communications entre les avocats et leurs clients. Dans tous les États membres de l'UE, la loi protège de la divulgation les informations échangées confidentiellement entre l'avocat et son client. Ce principe, souvent dénommé « secret professionnel » est reconnu depuis longtemps par la Cour européenne de justice dans l'affaire AM & S (affaire [C-155/79](#)).

Ce qui rend ce débat si important aux yeux du CCBE est la menace de l'exposition du secret professionnel à une surveillance aveugle et insoupçonnée. Des informations entre l'avocat et son client, qui auraient été jadis échangées, puis conservées littéralement sous clé au cabinet de l'avocat, sont aujourd'hui échangées électroniquement sur Internet et de plus en plus archivées dans le nuage. Ces données électroniques pourraient littéralement, puisqu'elles sont échangées par courriel ou conservées, être interceptées et lues partout dans le monde, non seulement par les agences de sécurité de l'État d'accueil, mais également par des puissances étrangères, qu'elles soient « amies » ou non. Ce phénomène crée des risques sans précédent vis-à-vis de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des communications en question.

Proposition de points à aborder :

- Le secret professionnel, à savoir la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, est la garantie essentielle d'un procès équitable et impartial car il soutient l'égalité en permettant aux citoyens et aux entreprises de tenir leur gouvernement responsable devant le système judiciaire.
- [Le client d'un avocat requiert une confidentialité stricte](#), ce qui constitue dans tous les pays européens un droit reconnu. L'affaiblissement de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client érode la confiance des citoyens et des entreprises dans l'État de droit tout comme dans la capacité de notre forme démocratique de gouvernement à résoudre les conflits et à garantir une certaine responsabilité.
- [Le CCBE a exprimé sa préoccupation profonde](#) vis-à-vis de la menace sérieuse que subit la valeur fondamentale de la profession qu'est le secret professionnel, dont l'érosion portera atteinte à la confiance en l'État de droit.
- [L'Union européenne et ses États membres](#) n'ont pas répondu de manière satisfaisante aux allégations mentionnées ci-dessus en ce qui concerne le droit de l'homme à la protection de la vie privée consacré par la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) et la [directive sur la protection des données de 1995](#).



- Pour que les avocats soient efficaces dans la défense des droits de leurs clients, la confiance en la confidentialité des communications entre les avocats et leurs clients est nécessaire. Dans certaines juridictions en Europe, elle est obtenue en accordant à ces communications la protection du secret professionnel de l'avocat, tandis que d'autres juridictions les considèrent comme des secrets professionnels. Malgré la différence conceptuelle entre ces deux approches et une variation certaine entre les résultats pratiques précis de ces deux voies conceptuelles distinctes, l'objectif visé reste le même : la protection des renseignements relevant de la relation entre l'avocat et son client. Sans cette protection, le fonctionnement même de l'état de droit se trouve menacé.
- Tel que souligné dans la [position](#) du CCBE sur le paquet de réformes de la protection des données, les obligations des forces de l'ordre en matière de protection des données à caractère personnel et de toute autre donnée relevant du secret professionnel doivent être pour le moins aussi élevées que la protection attendue des entités de contrôle des données dans la sphère privée. Cet aspect renforce la nécessité d'un régime de protection global et unique.
- Il convient d'instaurer des normes minimales européennes en matière de surveillance électronique, notamment le besoin de poser des limites raisonnables aux arguments de sécurité nationale comme motifs de restriction du droit à la protection de la vie privée. Ces travaux de réglementation devraient reposer sur des rapports et des propositions régionales et internationales en la matière, comme le rapport de Frank La Rue, rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (voir [ici](#) en anglais) ou le projet de rapport d'une des commissions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Compilation of good practices on legal and institutional frameworks and measures that ensure respect for human rights by intelligence agencies while countering terrorism, including on their oversight* (voir [ici](#) en anglais).
- L'Union doit travailler au renforcement du droit à la vie privée à l'échelle internationale à partir des protocoles facultatifs de l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et en renforçant le niveau de protection garanti en pratique selon les principes de la « sphère de sécurité ». En ce qui concerne les pays européens en dehors de l'Espace économique européen, dans le cadre du processus de modernisation de la convention, l'Union européenne devrait soutenir l'adoption d'exceptions plus précises et plus détaillées à l'article 9 de la Convention 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.
- Au-delà de toutes les mesures de protection nécessaires pouvant être mises en place grâce à des moyens politiques et législatifs, des mesures techniques doivent également être prises pour reconstruire la confiance dans les services de communication électronique et d'informatique en nuage. Les mesures techniques visant à rendre Internet et l'informatique en nuage plus sûrs et à soumettre davantage leur accès par les gouvernements à un examen juridique doivent également prendre en compte les exigences spécifiques à respecter en matière d'informations soumises aux obligations et aux règles du secret professionnel telles que celles qui régissent les communications entre l'avocat et son client. En d'autres termes, il est nécessaire de construire des infrastructures de communication électronique et d'informatique en nuage là où même des fonctionnalités techniques garantissent que les gouvernements ou des tiers n'empruntent pas abusivement les portes dérobées.
- La tâche de garantir ces exigences devrait être confiée à une institution de l'UE désignée pour exercer des contrôles et donner des avis.
- L'informatique en nuage est prioritaire à l'ordre du jour du CCBE depuis un certain nombre d'années, aussi bien en raison de ses nombreux avantages potentiels importants que des questions mentionnées ci-dessus en matière de protection des données, les obligations professionnelles de confidentialité et d'autres obligations professionnelles et réglementaires



qui incombent aux avocats. Le CCBE a adopté à cette fin en 2012 un ensemble de [lignes directrices](#) visant à informer les avocats des différents risques liés à l'informatique en nuage et de les aider à prendre des décisions éclairées vis-à-vis des technologies. Plus récemment, le CCBE a également publié une [étude comparative sur la surveillance gouvernementale des données des avocats hébergées dans le nuage](#).

- Informatique en nuage – points liés au secret professionnel et à la protection des données :
 - La responsabilité des avocats pourrait être clarifiée en ce qui concerne la fiabilité et la sécurité du nuage sur lequel ils stockent les données de leurs clients.
 - Des éclaircissements seraient nécessaires quant à la mesure dans laquelle les avocats doivent obtenir le consentement du client avant d'utiliser les services d'informatique en nuage pour conserver ou transmettre des informations confidentielles.
 - Les données hébergées sur un nuage risquent d'être consultées sans autorisation préalable, que ce soit physiquement grâce à un accès non autorisé aux locaux dans lesquels les serveurs sont situés ou électroniquement, par les employés du fournisseur ou ses sous-traitants, ou par des tiers, par exemple des pirates, par Internet.
- Voici les conclusions principales de l'étude du CCBE quant à la mesure dans laquelle, dans les différentes juridictions européennes, les données électroniques des avocats sont soumises à un accès gouvernemental ainsi que les règles et les conditions de cet accès :
 - En principe, les régimes de réglementation élaborés de façon indépendante par l'ensemble des juridictions que l'étude a interrogées reflètent la norme fondamentale qu'est le secret professionnel dans leurs règles respectives applicables dans le déroulement des perquisitions et des saisies d'éléments de preuve dans les cabinets d'avocats. Quelle que soit la diversité parmi ces systèmes (et l'on constate une importante diversité), ils partagent tous cette valeur comme tronc commun.
 - Les règles n'ont cependant pas toujours suivi les évolutions technologiques. C'est pourquoi, dans certaines juridictions (mais pas dans toutes), les données électroniques conservées dans les locaux d'un fournisseur informatique pour le compte d'un avocat bénéficient d'une protection moindre que les données conservées dans le propre cabinet de l'avocat. Le CCBE ne voit rien qui puisse justifier pareille distinction.
 - Deuxièmement, dans la mesure où les règles relatives au monde matériel d'un cabinet d'avocat offrent des dispositions spéciales prévoyant, par exemple, la présence de représentants du barreau de l'avocat lors de la perquisition à son cabinet, une disposition similaire devrait alors être prévue pour les perquisitions virtuelles.
 - Au vu de ce qui précède, l'étude conclut que le principe primordial à observer serait que le monde papier et le monde électronique devraient bénéficier d'une protection identique.
 - En outre, bien que l'étude reconnaisse que mettre le contrôle des écoutes téléphoniques au même niveau que le contrôle des perquisitions représenterait un immense travail législatif pour chacun des États membres, le régime mis en place par les États membres devrait garantir l'inviolabilité des données et des autres éléments de preuves relevant du principe du secret professionnel.



Ressources du CCBE

Le CCBE a appelé les institutions européennes à prendre des mesures afin de protéger et de renforcer la confidentialité des communications privées :

- [Réponse du CCBE à la consultation de la Commission européenne sur « Trusted Cloud Europe »](#) (28 mai 2014)
- [Étude comparative du CCBE sur la surveillance gouvernementale des données des avocats hébergées dans le nuage](#) (4 avril 2014)
- [Manifeste du Conseil des barreaux européens pour les élections européennes de 2014 : Mettre fin à la surveillance électronique de masse des citoyens européens et de leurs avocats](#) (14 février 2014)
- [Save the Rule of Law from Mass Surveillance](#), Judith Sargentini, eurodéputée pour la Gauche verte néerlandaise et M. Aldo Bulgarelli, président du CCBE (6 février 2014)
- [Déclaration du CCBE sur la surveillance électronique de masse par des organismes gouvernementaux \(notamment les données des avocats européens\)](#) (14 octobre 2013)
- [Prise de position du CCBE concernant le paquet de réformes de la protection des données](#) (7 septembre 2012)
- Communiqué de presse du CCBE [Les avocats européens appellent l'Union européenne à agir contre la surveillance des communications entre avocats et clients](#) (18 octobre 2013)
- [Déclaration du CCBE concernant les pratiques gouvernementales impliquant l'exploration massive de données à des fins de surveillance](#) (1er juillet 2013)
- [Legal Regulation and Professional Secrecy in the Age of PRISM](#), entretien avec Dr. Péter Homoki, président du comité Droits des technologies de l'information du CCBE (9 septembre 2013)
- [Prise de position du CCBE concernant le paquet de réformes de la protection des données COM \(2012\) 11 et COM \(2012\) 10](#) (7 septembre 2012)
- [Lignes directrices du CCBE sur l'usage des services d'informatique en nuage par les avocats](#) (7 septembre 2012)

Autres ressources

- [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#)
- [Directive 95/46/CE](#) : Elle met en place un cadre réglementaire visant à établir un équilibre entre un niveau élevé de protection de la vie privée des personnes et la libre circulation des données à caractère personnel au sein de l'Union européenne (UE)
- [Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil](#) relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données
- [Rapport sur le programme de surveillance de la NSA, les organismes de surveillance dans divers États membres et les incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens et sur la coopération transatlantique en matière de justice et d'affaires intérieures \(2013/2188\(INI\)\)](#) (Parlement européen, 21 février 2014) Rapport

LA COORDINATION DE VOTRE ÉVÉNEMENT DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

1. Septembre
2. Octobre
3. Novembre
4. Décembre
5. 10 décembre, le jour de l'événement
6. Suivi, après l'événement





Voici les activités proposées et un calendrier de coordination de votre événement :

Septembre :

- Instaurer un « **comité de la Journée européenne des avocats** » et désigner un **président**
- Public : définir le public visé (par exemple : confrères, adultes, étudiants, groupes de jeunesse, organisations)
- Créer un **plan d'action** (objectifs, matériel, activités, calendriers, personnes volontaires et budget) pour soutenir le thème de la surveillance de masse
- Songer à inclure un journaliste à votre comité de la Journée européenne des avocats
- Identifier et prendre contact avec les intervenants, partenaires, ressources et sponsors locaux

Octobre :

- Convoquer le comité de la Journée européenne des avocats pour établir des rapports sur l'état d'avancement du plan d'action
- Coordonner les travaux des volontaires dans le cadre des activités spécifiques du plan d'action
- Confirmer les sources de financement de votre plan d'action
- Prévoir qu'un photographe couvre les événements et les activités liées
- Rassembler ou mettre à jour la liste des coordonnées des médias
- Envoyer un communiqué de presse à vos contacts dans les médias afin de faire connaître l'événement
- Ajouter l'événement aux calendriers des collectivités dans les médias
- Envoyer une annonce, des rappels et des mises à jour sur l'événement sur les réseaux sociaux
- Présenter des articles et des lettres pour leur publication dans l'actualité (en novembre et en décembre)
- Assurer la publicité/la couverture dans les médias
- Se rendre sur www.ccbe.eu/journeedesavocats pour inscrire votre événement auprès du CCBE

Novembre :

- Convoquer le comité de la Journée européenne des avocats pour établir des rapports sur l'état d'avancement du plan d'action
- Finaliser la coordination des volontaires pour encadrer les programmes et les activités
- Finaliser la venue d'un photographe pour couvrir les événements et les activités liées



- Finaliser la publicité/la couverture dans les médias
- Finaliser les sources de financement
- Préparer les formulaires de satisfaction destinés aux participants
- Inviter des journalistes à participer ou du moins à assister à l'événement
- Se rendre sur www.ccbe.eu/journeedesavocats pour consulter et partager des idées concernant la Journée européenne des avocats

Décembre :

- Convoquer le comité de la Journée européenne des avocats pour passer en revue tous les aspects des célébrations de la Journée européenne des avocats
- Assurer le suivi avec les rapporteurs une semaine avant l'événement afin de promouvoir la participation et la couverture avant l'événement

10 décembre, jour de l'événement :

- Contacter les médias locaux une dernière fois à titre de rappel du jour de l'événement et communiquer les informations complémentaires nécessaires
- Prévoir qu'une personne accueille les représentants des médias qui assisteront à votre événement
- Présenter votre porte-parole aux représentants des médias en vue d'entretiens
- Profiter de la Journée européenne des avocats !

Suivi : après l'événement

- Procéder au suivi avec les contacts des médias
- Envoyer après l'événement un communiqué de presse offrant des informations sur l'événement, notamment le nombre de participants, les points d'intérêts et le nom d'une personne des médias à contacter, ainsi que des photographies de l'événement, à toutes les personnes de votre liste de contacts médias
- Collecter les coupures de presse et prendre note de la couverture de votre événement afin de pouvoir ensuite documenter son succès pour vos diverses sous-divisions
- Envoyer un mot de remerciement à tous les journalistes présents, qu'ils écrivent un article sur l'événement ou non
- Garder la trace des stratégies efficaces et des stratégies inutiles pour affiner votre communication avec les médias pour l'édition suivante de la Journée européenne des avocats
- Récupérer les formulaires de satisfaction pour améliorer les événements de la prochaine édition

PROPOSITION D'ACTIVITÉS ET DE PROGRAMME





La Journée européenne des avocats est une excellente occasion d'inciter un public varié à prendre part à des discussions interactives sur la surveillance de masse, le droit à la confidentialité des communications entre l'avocat et son client et l'État de droit. Des idées de programmes, mais également la tenue d'événements, inviter des intervenants et la coopération avec la communauté locale.

Voici les propositions du CCBE pour le programme :

Le gouvernement

La Journée européenne des avocats est l'occasion parfaite pour votre barreau d'exprimer des préoccupations quant aux conséquences de la surveillance de masse sur l'État de droit avec votre gouvernement lui-même. Un programme coordonné de lobbying auprès des ministres, des représentants et des députés sur la journée mettra la question en évidence.

La communauté juridique

Les avocats bénévoles peuvent faire connaître le thème de la Journée qu'est la surveillance de masse en dehors du barreau, grâce à des conférences auprès d'étudiants en droit à l'université ou d'élèves en fin d'études secondaires.

Entretien avec un avocat

- Permettre aux membres de la communauté de poser des questions à des avocats sur le thème de la Journée européenne des avocats, la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, le processus judiciaire ou des questions juridiques qu'ils peuvent rencontrer
- Encourager vos membres et votre public à contribuer à la [discussion du CCBE sur Twitter](#) en utilisant [#clientdata](#) et [@CCBEinfo](#)
- Lancer une séance de conversation en ligne, sur Facebook ou Twitter par exemple. Fixez une heure, faites la connaître et partagez votre expertise juridique !
- Participer à des programmes radiophoniques ou télévisés

Articles en ligne et articles de journaux

- Rédiger un article, un article de blog ou un « courrier à la rédaction » pour attirer l'attention sur la Journée européenne des avocats, le thème de la surveillance gouvernementale de masse et les menaces à l'encontre du secret professionnel et de l'État de droit

Événement d'information

- Partager des informations sur la surveillance de masse, le secret professionnel et l'État de droit, ainsi que d'autres connaissances juridiques importantes, tel que le fonctionnement des tribunaux, leurs affaires et la localisation des avocats
- Un événement informel peut être tenu dans des lieux tels que les bureaux du gouvernement, des centres de congrès ou des centres communautaires, des universités ou des bibliothèques.



Présentation de l'intervenant

- Il peut s'agir d'un débat public, une conférence thématique, un débat sur la surveillance de masse et l'État de droit ou encore une table ronde.

Prix et reconnaissance

- La Journée européenne des avocats est une occasion excellente de faire connaître les réussites particulières des avocats dans la défense des droits de l'homme ou d'autres contributions importantes dans le domaine du droit.

Le grand public

Débat public

- La Journée européenne des avocats est l'occasion de susciter l'intérêt, d'engager des conversations ou d'explorer les questions liées à la surveillance de masse et au droit. Cherchez des occasions d'organiser des événements qui favorisent un échange d'idées.

LA PROMOTION DE VOTRE
ÉVÉNEMENT





La promotion de vos événements et activités dans le cadre de la Journée européenne des avocats est primordiale pour en faire un succès.

Voici quelques idées pour attirer l'attention sur les événements de la Journée européenne des avocats :

Envoi de communiqués de presse

- Le CCBE publiera un Communiqué de presse officiel sur la Journée européenne des avocats pour que tous ses membres puissent l'utiliser et le distribuer.

Courriers à la rédaction

- Un courrier bref et concis à la rédaction ou à un article d'actualité est une excellente façon d'atteindre les lecteurs de journaux. Vous pouvez utiliser cet espace pour aborder le thème de la Journée européenne des avocats ou de l'importance de cette journée.

Envoi d'articles à publier

- Voir la partie [Ressources du CCBE](#) aux pages 7 et 8 pour les entretiens menés sur la surveillance de masse et le secret professionnel, ainsi que les positions et les communiqués de presse que les barreaux membres peuvent utiliser dans leur couverture de presse/communication de l'événement.

Groupes locaux

- Prévenez les organisateurs de prochaines réunions de groupes communautaires et demandez à obtenir un moment sur l'ordre du jour pour discuter brièvement de la Journée européenne des avocats. Si cela n'est pas possible, demandez aux organisateurs s'ils sont disposés à parler de votre événement si vous leur communiquez le texte écrit.

Réseaux sociaux

- Faites passer le mot : Facebook, Twitter, LinkedIn offrent tous d'excellentes occasions de promouvoir un événement. Pour vos tweets, utilisez le hashtag #clientdata pour leur donner de la visibilité aux utilisateurs recherchant des communications sur la Journée européenne des avocats. Incluez un lien vers une page avec des informations plus détaillées sur votre événement.
- N'oubliez pas de prévenir la chargée de communication du CCBE ([Dawn Turek](#)) pour que votre événement ou votre activité figure sur la page de la Journée européenne des avocats : www.ccbe.eu/journeedesavocats

LISTE DE TÂCHES À ACCOMPLIR
APRÈS LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES
AVOCATS





- Rencontrer le comité de la Journée européenne des avocats pour évaluer les activités et les commentaires de satisfaction reçus
- Envoyer le rapport de satisfaction au CCBE
- Envoyer les photos de votre événement et de vos activités à la chargée de communication du CCBE ([Dawn Turek](#)) pour qu'elles rejoignent le contenu de promotion de la Journée européenne des avocats

